

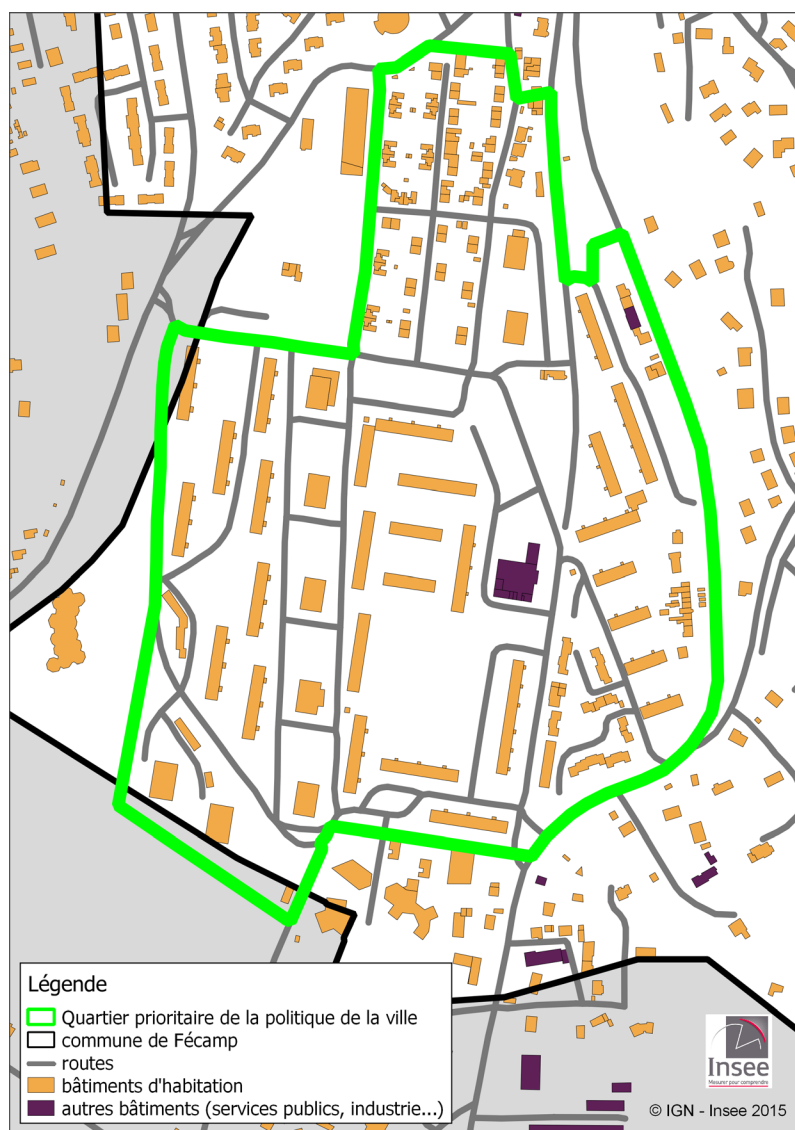
C. LE PORTRAIT SOCIAL DU QUARTIER PRIORITAIRE DU RAMPONNEAU

La nouvelle délimitation des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été mise en place au 1^{er} janvier 2015. Elle est fondée sur deux critères : la population (au minimum 1 000 habitants) et le revenu médian annuel (plafond de 11 100 € par unité de consommation pour l'agglomération de Fécamp). Un seul quartier répond à ces critères sur le territoire de l'agglomération, le Parc du Ramponneau.

Le quartier prioritaire du Ramponneau regroupe 2 840 habitants, soit environ 15 % des habitants de la ville de Fécamp et près de 10 % de la population de l'agglomération. Son poids démographique le situe dans le premier tiers des quartiers prioritaires haut-normands¹.

27 Le quartier prioritaire du Ramponneau dans sa nouvelle délimitation

*Découpage officiel du quartier prioritaire du Parc du Ramponneau **



* ce périmètre est susceptible d'être très légèrement retouché par le CGET pour mieux respecter les parcelles cadastrales

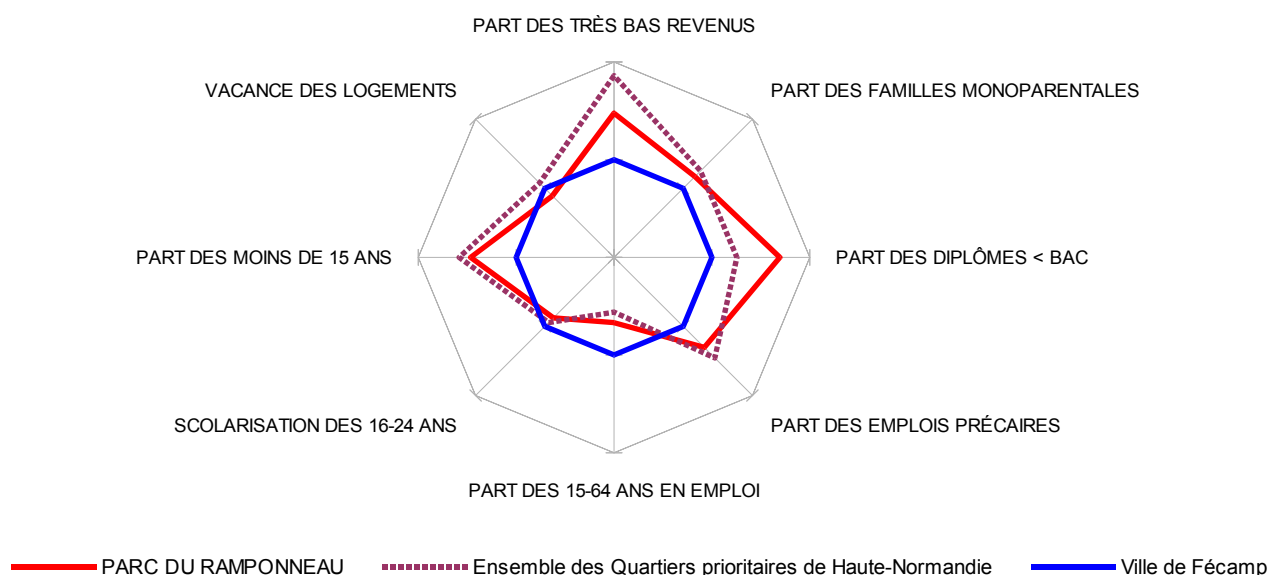
¹ La taille démographique moyenne des quartiers prioritaires est de 3 500 habitants en Haute-Normandie et de 3 800 habitants au plan national

Un revenu médian inférieur d'un tiers à la moyenne de Fécamp

Conformément à son statut de quartier prioritaire, le Ramponneau se détache nettement de l'ensemble de la ville de Fécamp par ses indicateurs sociaux. Son niveau de revenu médian (10 700 €) est inférieur de 33 % au niveau médian de la Ville. La population du quartier est nettement plus jeune : 42 % des habitants ont moins de 25 ans, contre 29 % dans l'ensemble de la Ville. Les familles monoparentales sont aussi nettement plus représentées (15 % des ménages, contre 9 % en moyenne dans la commune). Les habitants du Ramponneau ne sont pas particulièrement éloignés de l'emploi : 47 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont en emploi, soit 10 points de plus que la moyenne de la Ville, qui certes inclut davantage d'étudiants et de retraités dans la même tranche d'âge. Mais les emplois occupés par les habitants du quartier sont plus précaires (près d'un emploi sur quatre) et moins ouverts aux femmes (elles occupent moins de 4 emplois sur 10). Trois ménages sur dix perçoivent au moins une allocation chômage, contre deux sur dix dans l'ensemble de la Ville.

28 Nettement plus défavorisé que l'ensemble de la ville, un peu moins que la plupart des autres quartiers prioritaires

Indicateurs socio-démographiques des quartiers prioritaires



Note de lecture : les indicateurs figurant dans ce graphique sont issus du tableau de la page suivante, avec la même définition et un intitulé simplifié ; pour chacun des huit indicateurs présentés, plus la valeur est éloignée du centre du graphique, plus l'indicateur est élevé.

Les ordres de grandeur des indicateurs (dans leur valeur brute), ainsi que leur variabilité (dispersion), peuvent différer très sensiblement. Pour qu'ils puissent être comparables entre eux et représentés dans un même graphique, les valeurs sont transformées par un artifice statistique : toutes les variables sont ramenées à la même moyenne et au même écart-type (on parle de variables « centrées et réduites »).

Le niveau de diplôme le plus faible de tous les quartiers prioritaires haut-normands

Au regard des autres quartiers prioritaires de Haute-Normandie (et même de France), le Parc du Ramponneau présente des difficultés sociales un peu moins aiguës dans l'ensemble, notamment en termes de revenus¹. Les habitants du Ramponneau apparaissent un peu moins éloignés de l'emploi, bien qu'ils disposent d'un niveau moyen de diplôme particulièrement faible. 93 % des personnes ayant terminé leur scolarité sont sans diplôme ou ont un diplôme inférieur au bac, c'est la proportion la plus forte des 39 quartiers prioritaires haut-normands.

¹ le niveau de revenu du quartier s'établit à un niveau très proche du plafond d'éligibilité (Cf. critères cités page précédente)

Autre forte particularité du quartier, sa population est la plus « stable » de tous les quartiers prioritaires de Haute-Normandie : 63 % des ménages sont installés depuis plus de cinq ans (contre seulement la moitié dans les quartiers homologues en région). Cette relative stabilité des résidents peut expliquer le niveau très modéré du taux de vacance des logements (environ 4 %). La population du quartier est un peu moins jeune. La part des personnes seules, notamment âgées, est plus élevée que dans la plupart des autres quartiers prioritaires, et la proportion de familles monoparentales un peu moins élevée (15 % contre 17 %).

29 Principaux indicateurs sociaux du quartier du Ramponneau

Indicateurs socio-démographiques des quartiers prioritaires

	Parc du Ramponneau	Ville de Fécamp	Ensemble des quartiers prioritaires de :		Rang du Parc du Ramponneau parmi les quartiers prioritaires de :	
			Haute-Normandie	France métropolitaine	Haute-Normandie (39 quartiers)	France métropolitaine (1 293 quartiers)
Population	2 840	19 260	136 000	4 900 000	13	449
Revenu par UC en € : 1er quartile	6 200	10 200	4 300	5 000	3	298
Revenu par UC en € : médiane	10 700	16 100	8 900	9 600	3	382
Revenu par UC en € : 3è quartile	15 900	22 400	14 500	15 600	7	538
Part des ménages à très bas revenus (1)	23	11	33	29	37	971
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	30	20	28	25	19	200
Part des personnes de 0 à 14 ans	24	17	26	24	26	637
Part des personnes de 15 à 24 ans	15	12	16	16	23	547
Part des personnes de 75 ans ou plus	6	12	5	5	9	447
Taux de scolarisation des 16-24 ans	46	50	48	53	21	740
Part des pers. de 15 à 64 ans en emploi	47	57	44	47	13	647
Part des femmes parmi les personnes ayant un emploi	38	52	39	42	25	839
Part des emplois précaires (2) parmi les emplois occupés	23	17	27	21	29	572
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au BAC	94	75	82	75	1	1
Part des ménages d'une personne	40	42	36	37	8	443
Part des familles monoparentales	15	9	17	15	27	726
Part des logements d'une ou deux pièces	16	20	17	22	15	602
Taux de vacance des logements	4	6	8	7	13	430
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans	37	44	50	47	39	1 094

Sources : Insee - Revenus fiscaux localisés 2011 - Recensement de la population (estimations mixtes) 2010

unité : %

(1) Le seuil de très bas revenus correspond au premier décile de la distribution (par personne) des revenus par unité de consommation dans l'ensemble des unités urbaines françaises comprenant une ZUS ou un NQP, calculé en 2011
(2) Sont considérés comme emplois précaires tous les emplois salariés qui ne sont ni à durée indéterminée, ni sous statut fonctionnaire